



***Vandœuvre***  
LÈS-NANCY

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

# SOMMAIRE

|                                                     |             |
|-----------------------------------------------------|-------------|
| <b>Préambule</b>                                    | <b>p.3</b>  |
| <b>La situation économique nationale</b>            | <b>p.4</b>  |
| <b>La loi de financement de la sécurité sociale</b> | <b>p.9</b>  |
| <b>L'environnement métropolitain</b>                | <b>p.11</b> |
| <b>Vandoeuvre 2026 : le fonctionnement</b>          | <b>p.13</b> |
| <b>Vandoeuvre 2026 : l'investissement</b>           | <b>p.22</b> |
| <b>Vandoeuvre 2026 : la dette</b>                   | <b>p.28</b> |

## PREAMBULE

Avancée en raison des échéances électorales prévues les 15 et 22 Mars 2026, la préparation budgétaire 2026 s'inscrit dans un contexte économique et politique sensiblement similaires à ceux de 2025, symbolisés par une instabilité institutionnelle qui perdure, ainsi que par une situation budgétaire nationale fortement dégradée.

Ainsi, si la loi de financement de la sécurité sociale a pu être adoptée le 16 Décembre dernier, la commission mixte paritaire (CMP) n'a pas pu trouver de compromis entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, conduisant ainsi le Gouvernement à adopter, le 22 Décembre dernier, une loi spéciale en Conseil des Ministres.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que l'objectif initial, fixé lors de la loi de finances de 2025, était de ramener le déficit public à 5,4 % du PIB cette année.

Ainsi, au moment de rédiger ce présent rapport d'orientation budgétaire, les discussions parlementaires aboutissent à un déficit public de 5,3% en 2026, soit quasiment identique à l'objectif de 2025.

En ce sens, le Gouverneur de la Banque de France a indiqué, le 19 Décembre dernier, qu'« *au-delà de 5% de déficit (en 2026), la France se mettrait en danger* ».

Forte de ce contexte et des éléments précités, et dans l'objectif de doter la collectivité d'un budget avant les élections municipales, la collectivité a fait le choix d'anticiper sa préparation budgétaire, avec un rapport d'orientation budgétaire présenté le 19 Janvier en Conseil Municipal avant un vote du budget primitif proposé le 9 Février.

Avec les incertitudes qui l'entourent, cette préparation budgétaire se veut sincère et prudente, avec la perspective de devoir, peut-être, procéder à certains ajustements en cours d'exercice budgétaire si des mesures à impacts significatifs venaient à être décidées au niveau national.

## LA SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE

Dans son avis rendu le 31 Octobre dernier, le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) indique que l'objectif de réduction du déficit à **5,4 % du PIB** demeure atteignable, sans qu'il soit pour autant garanti.

Aussi, le HCFP précise que cette réduction du déficit public resterait limitée (-0,4 point), au regard notamment de la forte dégradation des comptes publics en 2023 et 2024, et que ce dernier devrait ainsi être supérieur de 0,7 point de PIB du niveau de 2022.

Ce niveau de déficit public très élevé engendre également une hausse continue de la dette publique, qui atteint elle aussi un niveau préoccupant, soit plus de **116 % du PIB** en 2025, ce qui constitue le point haut atteint lors de la crise sanitaire en 2020.

De plus, les conditions d'emprunt public de la France se sont dégradées, symbolisées par des charges d'intérêts qui ne cessent de croître à un rythme de 7 milliards d'euros supplémentaires par an, pour atteindre un montant de l'ordre de **70 milliards d'euros** à horizon 2026.

### 1.La croissance de l'activité

Selon les dernières prévisions de l'INSEE, la croissance serait de 0,9 % en 2025, après 1,1 % en 2024.

Cette croissance est soutenue, notamment, par l'aéronautique et des exportations très dynamiques au second semestre.

La croissance serait de 1% en 2026, la Banque de France anticipant un rebond de la consommation des ménages et l'investissement privé.

Les principaux freins à cette croissance demeurent, pour le moment, les mesures commerciales américaines ainsi que le climat d'incertitude prolongée.

### 2.La hausse des prix à la consommation

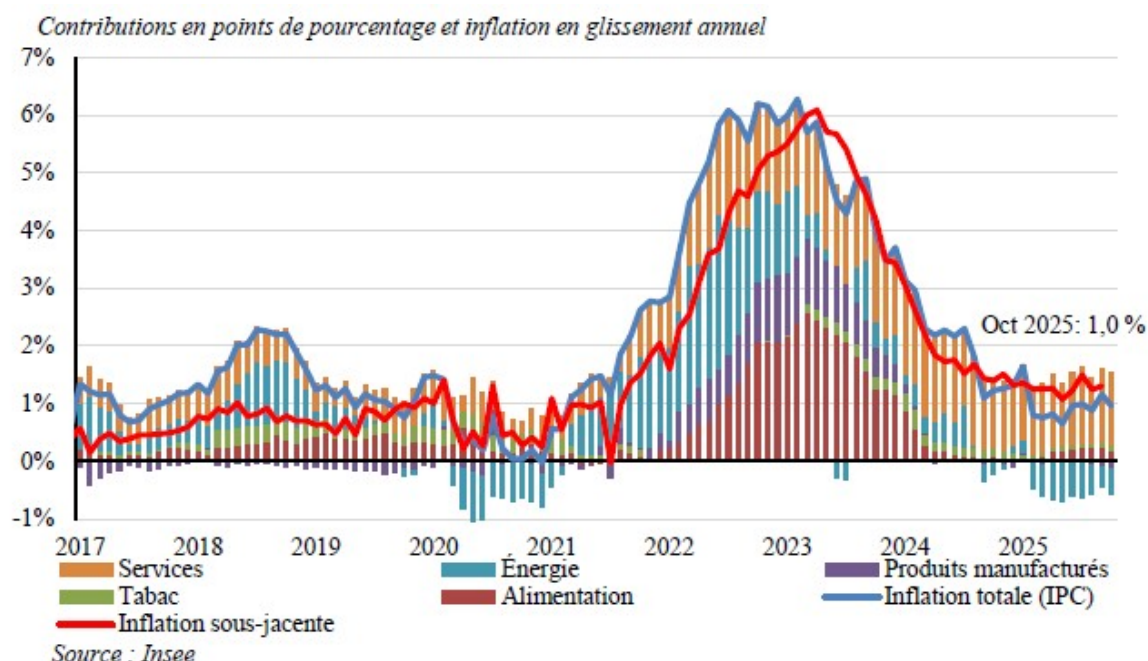
Selon les prévisions de l'INSEE, l'inflation devrait se situer à **0,9 %** en moyenne annuelle, au regard notamment de la baisse du prix du pétrole et de la dépréciation du dollar.

Dans le détail, les prix des services ralentissent, avec une progression annuelle de 2,2 % après 2,4 %, la baisse des prix de l'énergie, elle, se situe à -4,6 % après -5,6 %.

Les prix de l'alimentation accélèrent légèrement à 1,4 %, après 1,3 %.

Les prix du tabac progressent au même rythme sur un an, soit 4,1 %.

## **Graphique : Evolution des prix à la consommation (IPC) et contributions**



### **3. Les prévisions liées aux finances publiques**

#### ***Les recettes***

En 2025, les prélèvements obligatoires augmenteraient de 4 % pour atteindre 1 301,4 milliards d'euros (soit une croissance spontanée de 2,1 %), soit un taux de prélèvements porté à **43,6 %**.

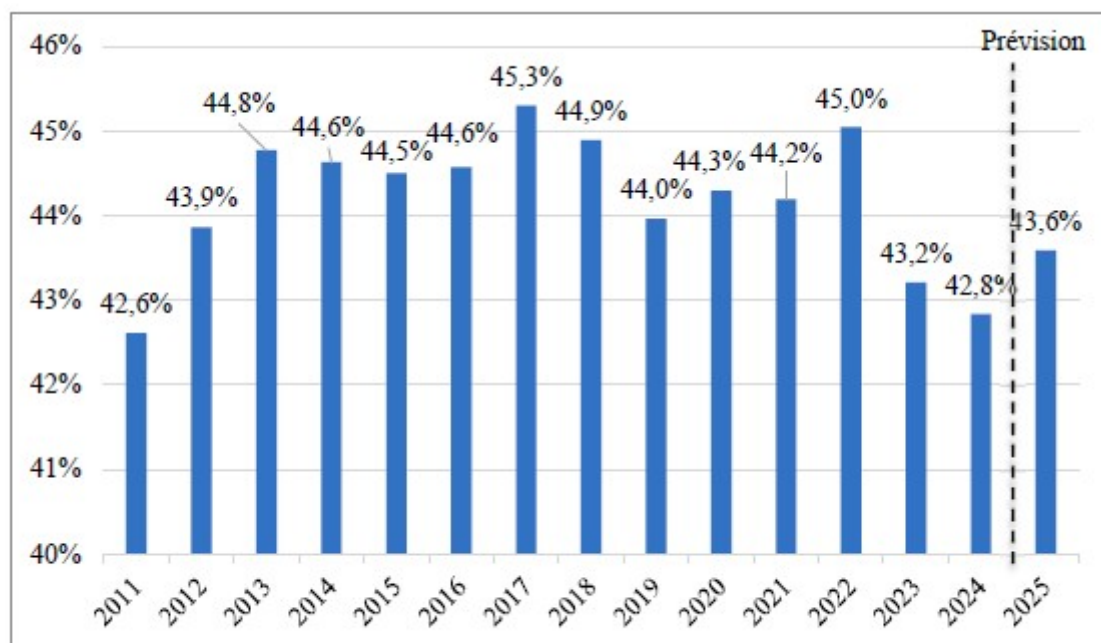
La prévision de TVA a été légèrement révisée à la baisse ces dernières semaines, interrogeant ainsi sur le dynamisme de cette recette d'ici la fin de l'année.

Le prélèvement à la source a été dynamique en Septembre suite à l'actualisation des taux, et la forte baisse des remboursements de trop-perçus en Juillet suggère un solde d'impôt sur le revenu au titre des revenus 2024 en forte croissance en fin d'année.

Le dynamisme des droits de mutation fait espérer une croissance de 16,4 %.

A mi-année, la croissance des cotisations sociales est plus dynamique que celle de la masse salariale, la prévision de 3,3 % paraissant atteignable.

### Graphique : Taux de prélèvements obligatoires



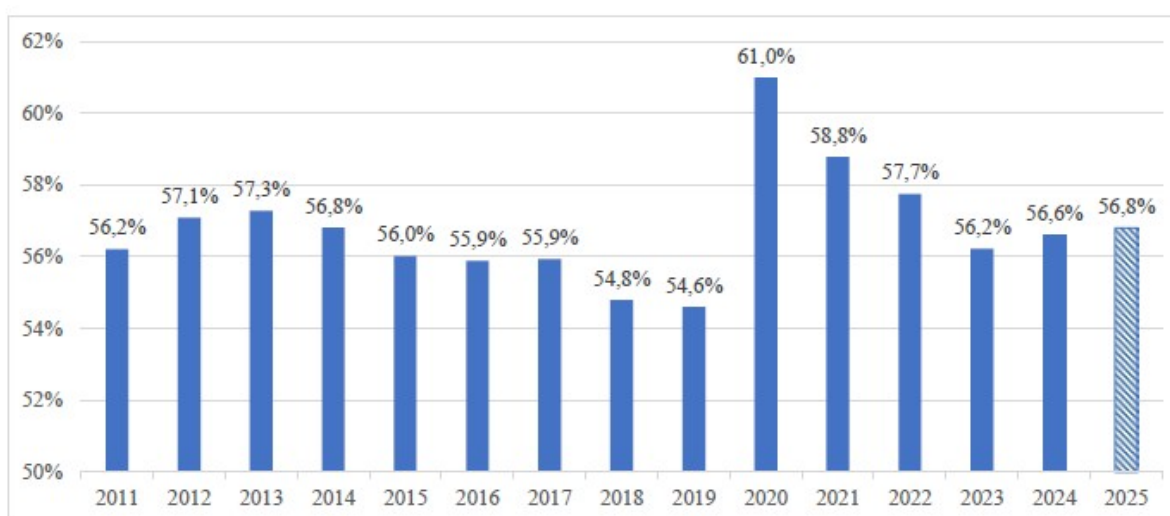
Source : projet de loi de finances de fin de gestion pour 2025, Insee

### Les dépenses

Les dépenses publiques hors crédits d'impôts (CI) atteindraient 1 697,4 milliards d'euros en 2025, en croissance de **2,7 %** en valeur et de **1,2 %** en volume.

Le ratio de dépenses publiques serait de **56,8 %**, soit 0,2 % de plus qu'en 2024.

### Graphique : Niveau des dépenses publiques hors CI rapportées au PIB



Source : Saisine du PLFG pour 2025, Insee

Par rapport au projet de loi de finances (PLF) 2025 amendé, la prévision de dépenses publiques hors CI est rehaussée de 3,6 milliards d'euros.

Les principaux écarts identifiés portent sur les crédits budgétaires augmentés, les prestations de chômage et de solidarité, ainsi que celles des hôpitaux publics. A l'inverse, l'investissement local est nettement moins dynamique qu'anticipé.

Par sous-secteur, les dépenses des **administrations centrales** seraient en hausse de 2,3 % en valeur.

Les aléas portent notamment sur les postes de dépenses liées à l'environnement économique au sens large, comme les dépenses de charges de service public de l'énergie et de charge de la dette, ainsi que sur les dépenses de guichet comme l'allocation adulte handicapé.

Les dépenses des **administrations locales** augmenteraient de 2 %, soit un net ralentissement par rapport à 2024.

Les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 2,3 % et les dépenses d'investissement de 1,9 %.

Les **dépenses sociales** évolueraient de 3,4 %, avec un objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) qui serait respecté à hauteur de 3,6 % par rapport à 2024.

Néanmoins, un dépassement de l'ensemble des dépenses sociales pourrait intervenir, certains risques pesant notamment sur les indemnités journalières et les indemnités de chômage, ou encore le risque d'une poursuite de la dégradation du déficit des hôpitaux publics, difficile à apprécier en raison du caractère tardif des remontées comptables.

#### **4. Le solde public**

Le solde public atteindrait – 161,4 milliards d'euros en 2025, soit **-5,4 %** du PIB. Ce résultat marquerait une diminution de 0,4 point, étant rappelé que les années 2023 et 2024 avaient connu une forte dégradation.

L'ajustement structurel, c'est-à-dire la réduction du déficit structurel, s'élèverait à 0,6 point de PIB en 2025, ce qui, en soi, est un ajustement notable qui demeure toutefois largement insuffisant pour revenir aux orientations de la loi de programmation des finances publiques.

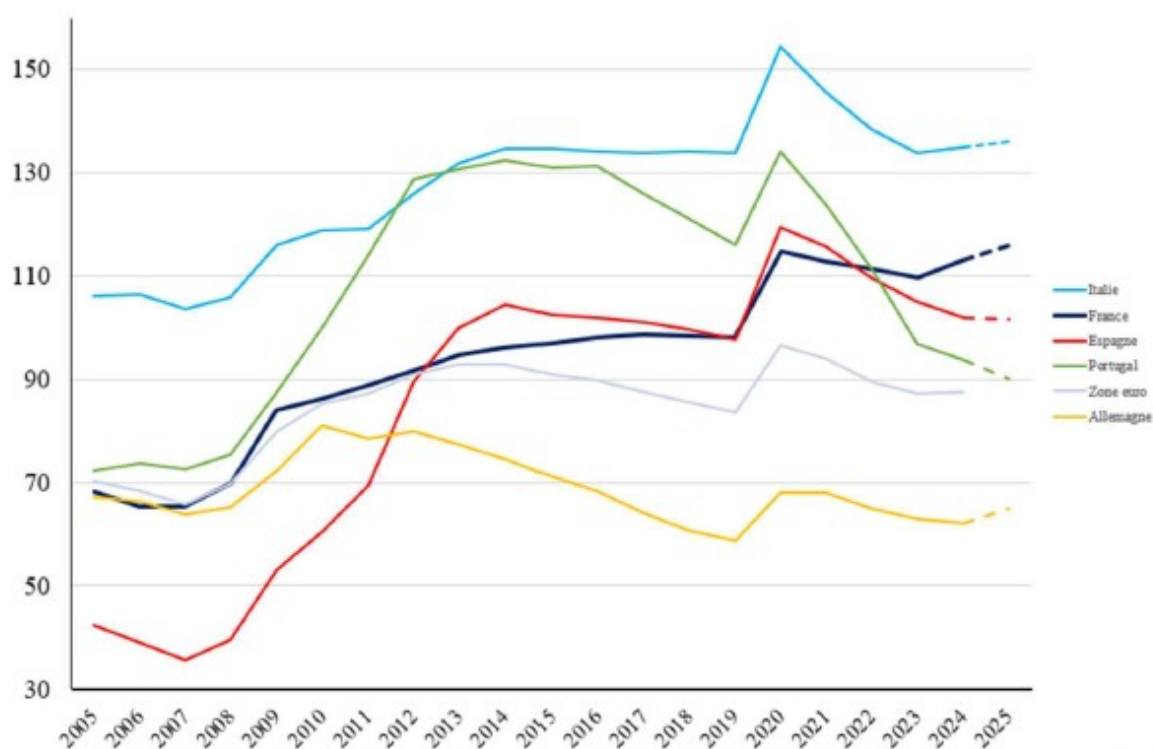
L'effort structurel serait lui aussi notable, pour s'établir à 0,8 point de PIB, et proviendrait intégralement des hausses des prélèvements obligatoires à hauteur de 25 milliards d'euros, tandis que l'effort en dépenses serait nul.

## 5. La dette publique

Le ratio de la dette publique continuerait de croître fortement, pour dépasser **117 %** du PIB fin 2025.

La poursuite d'une hausse importante de la dette s'explique par le niveau élevé du déficit, même en termes primaires (hors charges de la dette). Ainsi, la France se caractérise par un niveau de déficit primaire très élevé, de plus de 3 points de PIB en 2025.

### Graphique : Ratio de la dette publique en zone euro



Source : PLFG pour 2025, projets de plans budgétaires nationaux de l'Allemagne, du Portugal et de l'Italie (octobre 2025), Rapport d'avancement annuel de l'Espagne (avril 2025), Insee et Eurostat.

Il est à noter, par ailleurs, que les conditions d'emprunts de la France se sont dégradées en termes absolus et au regard de ses partenaires de la zone euro.

Malgré la baisse des taux directeurs en 2024-2025, les taux à 10 ans ont progressé plus nettement en France que chez nos partenaires, s'établissant à plus de **3,62%** en Décembre.

## LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2026 (PLFSS) a été adopté par le Parlement le 16 Décembre 2025.

Le virage démographique met à l'épreuve le système de sécurité sociale français depuis plusieurs années en compromettant son équilibre. La baisse du nombre de personnes actives et le vieillissement de la population accroissent les dépenses sans produire suffisamment de recettes liées aux cotisations sur le travail.

Alors que le déficit s'élève à 24,5 milliards d'euros (compensé à hauteur de 5 milliards d'euros par le budget de l'Etat, soit **19,5 milliards d'euros**), la loi de financement vise à le ramener à 17,4 milliards d'euros pour un retour à l'équilibre en 2029.

Parmi l'ensemble des mesures structurant cette loi, il est notamment à retenir :

### ***Déploiement d'un congé de naissance mieux rémunéré***

Pour répondre à un souci d'égalité entre hommes et femmes, mais aussi pour une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle, un congé supplémentaire de naissance indemnisé sera déployé.

Sa rémunération variera en fonction du salaire et sa durée peut atteindre deux mois.

Chaque parent pourra prendre ce congé simultanément ou en alternance avec l'autre (cette flexibilité permet d'ajouter jusqu'à quatre mois de garde parentale auprès de l'enfant pour un couple).

Ce congé intervient en complément des congés maternité et paternité.

### ***Amélioration du système de retraites en réduisant les inégalités de pensions entre les femmes et les hommes***

La pension moyenne des femmes ne représente aujourd'hui que 62 % de celle des hommes (74 % en tenant compte des pensions de reversion). Le premier facteur d'écart entre les niveaux de pensions des femmes et des hommes n'est plus la durée de carrière mais les inégalités de salaire au cours de la carrière. Pour réduire cet écart, deux mesures sont adoptées :

. le renforcement de la prise en compte du nombre d'enfants des assurées pour le calcul de leur salaire annuel moyen, ce qui devrait générer une hausse de la pension pour 50 % des femmes liquidant à compter de 2026,

. la prise en compte des majorations de durée d'assurance (attribuées pour la naissance d'un enfant) pour permettre l'ouverture des droits à une retraite anticipée pour carrière longue, dans la limite de deux trimestres, ce qui devrait permettre à 13 000 femmes nées à partir de 1970 de bénéficier d'une retraite anticipée.

### **Suspension du calendrier d'augmentation de l'âge légal du départ en retraite**

Le PLFSS 2026 prévoit de suspendre jusqu'à janvier 2028 le calendrier d'augmentation de l'âge légal de départ en retraite et de la durée d'assurance inscrit dans la loi du 14 avril 2023 portant réforme des retraites.

La suspension concerne les générations 1964 à 1968 qui pourront partir un trimestre plus tôt.

Pour financer le coût de cette suspension, deux nouvelles mesures sont proposées : une moindre revalorisation des pensions de retraite en 2027 et une contribution plus élevée des complémentaires santé.

## L'ENVIRONNEMENT METROPOLITAIN



### UN NOUVEAU PACTE FISCAL ET FINANCIER EN PERSPECTIVE

Au sein d'un environnement national incertain et instable, tel que présenté précédemment, l'année 2026, de renouvellement électoral, devrait conduire la Métropole du Grand Nancy et l'ensemble de ses communes membres à revoir le pacte fiscal et financier (PFF) actuellement en vigueur, notamment les principaux flux croisés tels que :

- . la Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM)
- . l'Attribution de Compensation (AC)
- . le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)
- . la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)
- . la Taxe d'Aménagement (TA).

En ce sens, la collectivité sera particulièrement attentive à l'évolution de ce second volet du PFF, en tenant compte à la fois de l'esprit de solidarité qui prévaut dans un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), mais aussi des caractéristiques propres à la commune de Vandœuvre, qui, faut-il le rappeler, joue un rôle d'amortisseur social particulièrement important au sein du territoire.

Malgré le contexte incertain, les orientations opérationnelles demeurent ambitieuses, claires et cohérentes. Nous en relèverons quelques-unes.

Dans le volet économique, le développement du projet du Grand Carreau qui aura un rôle alimentaire de référence sera effectif dès 2026 avec l'achat du terrain et le lancement de la procédure de DSP. Le marché d'intérêt local (MIL) et la construction d'une nouvelle cuisine centrale réunissant 18 communes et qui produira 15000 repas/jour sont intégrés dans ce lieu de 21000 m<sup>2</sup>.

Des domaines comme l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la culture et le sport seront toujours aussi fortement soutenus et permettront à la Métropole de rayonner.

Le développement s'accompagne d'un volet écologique important. Le déploiement du projet métropolitain des mobilités se poursuivra avec notamment une montée en puissance des aménagements pour le vélo mais aussi pour les déplacements piétonniers.

Le Plan Climat Air Energie Territorial engagé pour œuvrer à la transition énergétique continue son déploiement malgré des mesures nationales ayant un impact négatif (citons les aléas du dispositif « ma prim rénov » ou encore des ZFe). Un schéma directeur « énergie et réseaux » permettra un travail de planification énergétique. Le plan Action Biodiversité entré en vigueur en 2025 amplifiera ses actions cette année.

Enfin, les politiques de solidarité avec le contrat de ville, le contrat métropolitain des solidarités ou encore le contrat local de santé, mais aussi le volet habitat et renouvellement urbain continueront à être un pilier fort des actions de la métropole.

L'ensemble des exemples donnés précédemment permettront de poursuivre le projet de transformation métropolitaine engagé en 2020 tout comme le Plan Pluriannuel D'investissement qui nécessitera, en 2026, un montant de 141 M€ pour plus de 130 actions engagées en Autorisations de Programme. L'ensemble des investissements sera chiffré à quasiment **200 M€**.

## VANDOEUVRE 2026, LE FONCTIONNEMENT

### LES PRINCIPALES DEPENSES

#### . Les dépenses courantes

Dans la lettre de cadrage adressée à l'ensemble des responsables de services et directeurs en date du 3 Septembre 2025, il a été demandé à chaque service de proposer **une diminution de 2%** de son budget de fonctionnement (hors dépenses de personnel et subventions).

Ainsi, et dans un contexte budgétaire national très dégradé et politique incertain concernant le budget de l'Etat, la collectivité a fait le choix de la prudence quant à ses dépenses courantes, en demandant à chacun de contribuer à une certaine sobriété budgétaire, nécessaire pour aujourd'hui et pour l'avenir.

En parallèle, la collectivité continue, comme c'est le cas depuis plusieurs années, à rationaliser certaines dépenses dites « courantes » afin de financer d'autres actions jugées prioritaires.

Pour autant, et malgré ces économies d'échelle, la collectivité doit aussi prendre en considération l'évolution de sa dynamique d'investissement qui, de par un volume d'emprunt plus important, impacte inévitablement sa section de fonctionnement via les intérêts de la dette, qui évolueront de **150 000 euros** en 2026.

La collectivité demeure également dans une certaine incertitude quant à la question de son assurance « dommages aux biens », qui fait actuellement l'objet d'une forte négociation après un premier appel d'offres qui aboutissait à une seconde hausse de 100 000 euros de sa cotisation annuelle, après celle observée en 2025.

En ce sens, le travail mené pourrait permettre de contenir significativement l'évolution de cette charge en 2026, voire de la stabiliser.

#### . Les politiques publiques

En termes de politiques publiques, la collectivité élabore son budget primitif 2026 en lien avec les conférences budgétaires qui se sont déroulées en Octobre et en Novembre derniers, et qui vont permettre de dégager les actions prioritaires dans de nombreux domaines qui impactent le quotidien des habitants, mais également le fonctionnement des services.

Ainsi, cette année, une nouvelle **Direction des Affaires Culturelles** a été créée, regroupant différentes thématiques : la culture, le patrimoine, l'HiLo, la MAHICHA, les cultures urbaines, la Médiathèque, l'Ecole de Musique, et désormais la Ludothèque.

Des services et des actions ont, de fait, été repensés pour une meilleure cohérence et un meilleur rayonnement des projets portés.

Les actions culturelles (concerts, festival Vand'influences et autres initiatives culturelles) représenteront un budget de l'ordre de **265 000 euros**.

Les actions portées au sein de l'HiLo, du patrimoine, des cultures urbaines et de la micro-folie représenteront, elles, une somme globale de l'ordre de **91 000 euros**.

Ainsi également des actions menées au niveau des **relations publiques et des jumelages**, avec la volonté de poursuivre le dynamisme de la ville (défilé de la Saint Nicolas, commémorations, fêtes nationale, etc.) avec des budgets respectifs de **125 000 euros** et de **23 000 euros**.

Les efforts de la collectivité seront maintenus au niveau de la **Police Municipale**, avec des moyens constants déployés pour le bon équipement des agents mais aussi la sécurité des citoyens.

A titre d'exemples, ce sont 4 450 euros qui seront réservés aux munitions et équipements, 4 800 euros à la maintenance des caméras, 18 000 euros pour l'adhésion au Centre de Supervision Urbain (CSU), et 13 050 euros pour les vêtements de travail.

In fine, le budget de fonctionnement de la Police Municipale s'établira à un peu plus de **48 000 euros**.

Nos structures dédiées à la **Petite Enfance** poursuivront leur bon fonctionnement en 2026, ces services (hors Ludothèque qui a rejoint la Direction des Affaires Culturelles) représenteront un budget global de **159 000 euros**, étant précisé que les frais relatifs à la restauration collective représentent environ 90 000 euros de cette somme.

Enfin, il est à souligner que la commune est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, compétente en matière de service public de la petite enfance (compétence transférée par la loi), et qu'une dotation de l'ordre de **20 000 euros** sera perçue par la collectivité en ce sens.

En termes **d'éducation**, la ville continuera à assurer son plein soutien aux élèves (47 euros par enfant en maternelle et 49 euros par enfant en élémentaire), et à proposer des services périscolaires de qualité (cantine, garderie et classes découvertes), malgré

une hausse des frais de restauration scolaire de 40 000 euros, qui représenteront un montant de **680 000 euros** en 2026.

Les classes découvertes seront plus nombreuses cette année (dont CM1 Brossolette en plus), et constitueront une dépense globale de **229 000 euros**.

Les dépenses liées aux services scolaires et périscolaires s'établiront ainsi à plus de **1 200 000 euros** en 2026, soit un budget supérieur à celui de l'an dernier, alors, que, dans le même temps, l'Etat a mis fin à la subvention qui était allouée pour les petits déjeuners dans les écoles en réseau d'éducation prioritaire (REP), qui représentait une recette de 22 386 euros en 2025.

Au niveau de la **santé**, la ville maintiendra son soutien à la Maison des Adolescents pour la troisième année consécutive, pour plus de 7 000 euros.

Des efforts constants seront également menés sur **la jeunesse**, avec un dynamisme retrouvé (après une année de transition suite au passage en dématérialisation) des tickets jeunes, qui représenteront un montant de **135 000 euros** en 2026.

Le budget alloué aux sports (hors remboursements de frais à la Métropole) sera, lui, de **88 000 euros**.

Par ailleurs, il est à noter que les efforts entrepris depuis plusieurs années sur **l'entretien des bâtiments municipaux** seront accentués, afin de préserver le patrimoine de la ville.

En ce sens, la dynamique de 2025 sera poursuivie sur les contrats de maintenance de la collectivité via le Centre Technique Municipal, dont le budget prévisionnel s'établira à un peu plus de **1,2 million d'euros**.

Des crédits seront également à nouveau déployés pour la sécurisation juridique de la collectivité, pour le climat social, mais aussi pour le nécessaire traitement des archives de la collectivité.

Ces prestations représenteront **151 900 euros** de crédits au budget primitif 2026.

Il convient de préciser, en outre, qu'un budget de plus de **20 000 euros** sera alloué à la lutte contre les discriminations.

**En lien avec les grands projets structurants portés en section d'investissement via le PPI, la collectivité mènera, en 2026 et par le biais de la direction « Pôle Aménagement Economique », différentes études urbanistiques sur le développement et l'attractivité du territoire, qui seront budgétées à hauteur de 222 000 euros.**

## **. Les dépenses de personnel**

### *Les mesures externes*

La hausse de 12 points sur quatre ans des cotisations de retraite des agents affiliés à la CNRACL impactera les dépenses de personnel de la collectivité de **260 000 euros en 2026**.

Le point d'indice de la fonction publique sera lui, toujours gelé en 2026.

### *L'évolution interne de la masse salariale*

Le flux lié aux « sorties » (retraites non ou déjà remplacées, disponibilités / détachements, départs volontaires) est estimé à **- 475 000 euros**.

Le flux lié aux « entrées » (recrutements annuels pour accroissement temporaire, emploi aidé, saisonniers, postes vacants, recrutement DGA, création de poste au pôle aménagement économique, renfort de deux postes à la police municipale) est estimé à **975 000 euros**.

Par ailleurs, des enveloppes spécifiques seront déployées, à hauteur de **445 000 euros**, qui concernent notamment :

- . la part variable de l'IFSE de la police municipale
- . la mise en œuvre des sujétions, risques, pénibilités
- . la provision pour le CIA (complément indemnitaire annuel)
- . la provision pour ruptures conventionnelles
- . la provision pour capital décès
- . la provision pour le compte épargne temps (CET)
- . la provision pour mise à disposition d'un agent au centre de gestion.

### *Les dépenses de formation*

Les crédits alloués à la formation seront consolidés en 2026 (près de **130 000 euros**), et se décomposeront comme suit :

- . Prévention, santé au travail : 13 000 euros

- . Formations métiers et personnelles payantes : 60 000 euros
- . Alternance : 15 000 euros
- . Policiers municipaux et gardiens du parc : 15 000 euros
- . Formations syndicales : 2 000 euros
- . Formations des élus : 3 000 euros
- . Besoins non encore identifiés : 22 000 euros.

### *Les dépenses liées à l'hygiène et la sécurité au travail*

Ces dépenses seront stables par rapport à 2025, soit **9 500 euros** en section de fonctionnement et **8 000 euros** en section d'investissement.

Ces enveloppes serviront à l'amélioration des conditions de travail des agents, et à la prévention de la santé au travail (mobiliers ergonomiques, supports pour les ordinateurs, protections auditives, vêtements et équipements de travail, produits pharmaceutiques, etc.).

### **. Les subventions versées**

Comme chaque année, la collectivité a procédé à différentes réunions d'arbitrages pour statuer sur les montants attribués aux associations.

Les subventions qui figureront ainsi dans le budget primitif 2026 tiendront à la fois compte des besoins, des projets mais aussi des ressources disponibles de chacune, et tiendront compte d'un processus dit de « critérisation ».

Pour autant, l'enveloppe globale allouée aux associations devra rester stable, à hauteur de **3,2 millions d'euros**, la majorité municipale tenant à réaffirmer son soutien continu au secteur associatif.

Pour rappel, les subventions allouées seront réparties selon les thématiques suivantes :

- . Culture
- . Jeunesse et Sports
- . Solidarité
- . Personnes âgées
- . Handicap
- . Santé
- . Cohésion sociale
- . Habitat logement
- . Développement durable
- . Développement économique
- . Petite enfance
- . Relations publiques

- . Relations internationales
- . Relations universitaires
- . Enseignement
- . Vie Associative

La subvention allouée au CCAS tiendra à la fois compte de la subvention « classique » versée par la Ville, mais aussi du transfert des charges des services Séniors et Santé, ainsi que du PRE vers le CCAS ainsi que de sa masse salariale.

Ainsi, la subvention versée sera de **1,9 million d'euros**.

Concernant l'épicerie solidaire, il sera proposé une reconduction du montant de 2025, soit **120 000 euros**.

Concernant le support du **programme de réussite éducative (PRE)**, la subvention versée par la ville sera de **50 000 euros**.

### **. Les intérêts de la dette**

En cohérence avec le rebond d'investissement observé depuis 2023, la collectivité a contracté un emprunt nouveau de 5 millions d'Euros auprès de l'Agence France Locale l'an dernier.

Ainsi en cumulant les intérêts nouveaux et anciens, la dépense globale devrait être de **535 000 euros** en 2026.



## LES PRINCIPALES RECETTES

### . Les dotations

Comme évoqué précédemment et selon les informations connues à ce jour, les principales dotations perçues par la collectivité devraient évoluer comme suit :

. Une hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine de 140 millions d'euros à l'échelle nationale, qui devrait aboutir à une évolution de **470 000 euros** pour la collectivité.

. Une légère perte de part forfaitaire (par écrêtement) pour un montant global de **14 000 euros**.

In fine, le solde de dotations devrait être positif de **456 000 euros** pour l'exercice budgétaire 2026, pour s'établir à **15 474 000 euros** (part forfaitaire + DSU + DNP).

### . La fiscalité directe

En 2026 comme depuis 2008, la majorité municipale fera le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale (TFB, TFNB), dans un contexte qui verra « l'effet base » (lié à la revalorisation annuelle des bases d'imposition exercée par l'Etat) s'accroître de **0,9%**.

L'effet « assiette » dynamisera lui aussi le produit de cette recette, en lien avec les constructions nouvelles.

Ainsi, en maintenant la politique menée depuis 2008, la majorité municipale entend réaffirmer sa volonté de préserver les ménages vandopériens, comme elle le fait maintenant depuis dix sept ans.

In fine, la collectivité estime que ses recettes liées à la fiscalité directe locale devraient, en 2026, évoluer de l'ordre de **300 000 Euros**, pour atteindre **13 100 000 euros**.

### . La fiscalité indirecte

Constituée de diverses taxes (taxe d'aménagement, versement pour sous-densité, taxe locale sur la publicité extérieure, taxe locale sur la consommation finale d'électricité, participations d'urbanisme, etc.), la fiscalité indirecte locale peut s'appliquer de façon différenciée selon les collectivités, en fonction des modalités d'application choisies.

Pour la commune de Vandoeuvre, les produits de fiscalité indirecte proviendront, en 2026, des sources suivantes :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation, dont le produit a été très légèrement plus dynamique en 2025 suite à la stabilisation du marché de l'immobilier, et dont la recette attendue est estimée à **650 000 euros** pour 2026,
- la taxe sur la publicité extérieure (TLPE), qui est gérée par un prestataire extérieur et dont les recettes attendues se situent à **180 000 euros**,
- le reversement du prélèvement de l'Etat sur les paris hippiques, qui, depuis 2021, revient de droit à la commune : un montant de **30 000 euros** est prévu pour 2026 (28 593,72 euros en 2025),
- la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), qui, depuis la loi de finances de 2021, se voit appliquer automatiquement un coefficient multiplicateur (par graduation sur 2021, 2022 et 2023) : une recette de **400 000 euros** est attendue en 2026 (déduction faite de la part réattribuée à la Métropole via le pacte fiscal et financier, soit environ 120 000 euros).

Le montant perçu en 2025 a été de 410 613 euros (hors reversement).

#### **. La fiscalité reversée**

Deux types de versements au profit des communes membres sont effectués par les groupements soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

- ***L'attribution de compensation***, qui constitue une dépense obligatoire pour l'EPCI, et qui a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la FPU et des transferts de compétences, à la fois par l'EPCI et par ses communes membres.

Ses modalités d'évaluation et de versement sont fixés aux IV et V de l'article 1609 nones du Code Général des Impôts

Pour la Ville de Vandoeuvre, cette attribution a évolué depuis 2023 sous l'effet de la convention établie avec la Métropole concernant les dépenses d'entretien de voirie (voir précédemment), d'un montant égal à celui inscrit en dépenses, soit 342 900 euros.

En ce, le montant total attendu est de **4 124 120 euros** pour 2026 (identique à 2025).

- ***La dotation de solidarité métropolitaine (DSM)***, que la métropole a obligation d'instaurer, et dont les montants et les critères de répartition sont fixés par le conseil métropolitain statuant à la majorité.

Constituant une dépense obligatoire, cette dotation est reversée selon des critères déterminés, notamment, en fonction de :

- l'écart de revenu par habitant de la commune au revenu moyen par habitant de l'EPCI,
- l'insuffisance de potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel fiscal communal par habitant sur le territoire de l'EPCI.

En ce qui concerne le Grand Nancy, le montant de l'enveloppe de la DSM est, depuis une délibération en date de novembre 2011, actualisé en fonction de l'écart entre le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales, et l'évolution réelle des bases de cotisation foncière des entreprises (CFE). De plus, et afin d'amortir les variations à la baisse, il a été mis en place un mécanisme d'évolution et de régularisation de l'enveloppe (mécanisme « tunnel » entre - 2% et + 2%) qui s'apparente à un mécanisme de réassurance : les communes acceptent de voir l'enveloppe moins augmenter, en échange d'un mécanisme qui les garantit en cas d'une baisse plus importante.

Comme mentionné dans le pacte fiscal et financier, cette dotation est « gelée ».

La recette 2026 attendue est de **1 200 431 Euros**.

Par ailleurs, et comme indiqué précédemment, la mise en œuvre du Pacte Fiscal et Financier aboutit à un reversement de part de taxe d'aménagement, qui devrait être de l'ordre de **15 000 euros** en 2026.

### **. Les produits des services**

Malgré le contexte économique et budgétaire décrit précédemment, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération n°11 du 15 décembre 2025, le principe de ne pas augmenter les tarifs municipaux, ce, dans l'objectif de préserver au mieux les habitants.

En ce sens, les recettes globales attendues devraient être de l'ordre de **1,7 million d'euros** en 2026.

# VANDOEUVRE 2026, L'INVESTISSEMENT

## LES PRINCIPALES DEPENSES

### . L'entretien et la rénovation du patrimoine

L'enveloppe allouée à l'entretien du patrimoine de la collectivité sera de l'ordre de **2,5 millions d'euros** en 2026, et concernera l'ensemble des travaux et aménagements nécessaires aux différents bâtiments de la ville (administratifs, techniques, résidence autonomie, écoles, installations sportives, etc.).

A travers ce choix budgétaire, la majorité municipale entend préserver l'entretien de son patrimoine, tout en soulageant la masse globale des investissements du budget primitif 2026 (pour rappel, cette enveloppe était de 3,5 millions d'euros en 2025).

Quelques exemples de réalisations :



*Reconstruction du préau Paul Bert*



*Parvis de la Médiathèque*

## LE PROGRAMME D'ACQUISITIONS

L'enveloppe budgétaire relative au programme d'acquisitions se divise, en 2026, en deux parties :

- . **200 000 euros** réservés aux services techniques (300 000 euros en 2025),
- . **200 000 euros** réservés à l'ensemble des autres services (300 000 euros en 2025),

Parmi l'ensemble des propositions transmises au service des finances, priorité sera donnée au renouvellement des matériels et outillages essentiels à l'activité des services (CTM, espaces verts, propreté des locaux), au renouvellement de son parc automobile (véhicules et vélos électriques notamment), à l'équipement des écoles (après un important travail fourni depuis 2022 avec les espaces numériques interactifs), à l'acquisition des matériels et licences nécessaires dans le cadre du télétravail (ordinateurs portables), à la poursuite du développement du numérique dans les pratiques quotidiennes (logiciels métiers, etc.), ainsi qu'à la qualité d'accueil dans les structures municipales (petite enfance, équipements sportifs, loisirs, etc.).

## . Le remboursement de la dette

Comme évoqué précédemment, la collectivité ayant emprunté 5 millions d'euros en 2025, le montant du remboursement en capital sera, pour 2026, de **1 500 000 euros** (1 250 000 euros de dette « ancienne » cumulé à 250 000 euros de dette « nouvelle »).

Soit environ 250 000 euros de plus qu'en 2025.

## LES PRINCIPALES RECETTES

### . Les subventions et financements

En lien avec son Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), la collectivité a sollicité différentes sources de financement qui devraient, en 2026, aboutir au recouvrement des recettes suivantes (suite à avancement ou achèvement des projets) :

#### . Pour la **Dotation de Politique de la Ville** (DPV) :

- . 72 375 euros pour le rez-de-chaussée des Pinsons
- . 60 665 euros pour le préau de l'école Paul Bert
- . 170 000 euros pour l'auditorium
- . 150 000 euros pour la MAHICHA
- . 150 000 euros pour le Pôle Urbain de Santé (PUS)

#### . Pour la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local** (DSIL) :

- . 70 680 euros pour l'AD'AP

#### . Pour **l'Agence de l'eau Rhin-Meuse** :

- . 30 420 euros pour la déminéralisation des cours d'école Jules Ferry et Europe Nations

#### . Pour le **Département 54** :

- . 200 000 euros pour la MJC Etoile, le tiers lieu et l'HiLo,
- . 50 000 euros pour le Pôle Urbain de Santé

#### . Pour la **Métropole du Grand Nancy** :

- . 50 000 euros pour la MAHICHA

Pour **l'Agence Nationale du Sport (ANS)** :

. 287 000 euros pour les terrains sportifs PSVN

Ainsi, les financements attendus pour 2026 s'élèvent à **1 291 140 euros**.

Outre ces recettes attendues, les services seront attentifs à tous les dispositifs institutionnels mobilisables sur d'autres projets (fonds vert, fonds départemental d'appui aux territoires FDAT, subventions départementales et régionales, Agence Nationale du Sport, DRAC, CAF, ADEME, etc.).

#### . **Le FCTVA**

Le Fonds de Compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Il s'agit d'une dotation destinée à assurer une compensation, à taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement et qui ne peuvent pas être récupérées par la voie fiscale : pour 2026, la collectivité percevra une recette afférente de **570 000 euros**.

### **LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)**

Approuvé par délibération n°7 du Conseil Municipal en date du 03 Avril 2023, le PPI de la collectivité recense toutes les opérations d'investissement structurantes pour la ville, en lien avec le service « Grands Projets ».

En ce sens, le budget primitif 2025 présentera l'évolution de ces projets conjuguée à la remise à jour des opérations budgétaires et autorisations de programme / crédits de paiement afférents, dont la dernière délibération date du 15 Avril 2024.

Pour rappel :

Les **autorisations de programme** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les **crédits de paiement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

***L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.***

Au titre de l'année 2026, le PPI portera sur les grands projets structurants tels que :

- . le pôle urbain – Skatepark pour **570 000 euros** (crédits de paiement annuels)
- . l'auditorium pour **2,1 million d'euros** (crédits de paiement annuels)
- . la MAHICHA pour **2,1 million d'euros** (crédits de paiement annuels)
- . la création de la future MJC Etoile et de l'Hilo pour **1,8 million d'euros** (crédits de paiement annuels)
- . la restauration scolaire Bellevue pour **1,3 million d'euros** (crédits de paiement annuels).

Outre ces projets emblématiques, le PPI aura aussi pour ambition de proposer des investissements majeurs dans les différents domaines suivants :

- . la transition écologique et énergétique (réhabilitations, changements de luminaires, déminéralisations, etc),
- . la poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments municipaux (via l'AD'AP),
- . la réhabilitation et l'extension de bâtiments scolaires,
- . la réhabilitation et la mise aux normes de différents sites municipaux,
- . la rénovation du patrimoine de la Ville.

Ainsi, au moment de finaliser ce rapport d'orientation budgétaire, le coût global brut (hors subventions et FCTVA) des enveloppes envisagées pour l'exercice budgétaire 2026 est estimé à **9,5 millions d'euros** (le budget primitif présentera les opérations complètes et les coûts détaillés).

## **LES PROJETS D'AMENAGEMENT**

En lien avec la Direction de l'Aménagement Economique, d'autres dépenses structurantes pour la collectivité auront lieu en 2026, portant notamment sur :

- . Le **Pôle Urbain de Santé (PUS)**, acquisition de cellules pour **850 000 euros** auprès d'office santé, et également **340 000 euros** au titre des études et diagnostics préalables à la construction sur le site des Nations.

## LES CESSIONS ET ACQUISITIONS PROGRAMMEES

En 2026, la collectivité prévoit, dans le cadre de sa politique foncière, les cessions et acquisitions suivantes :

### . Les cessions

- . Le terrain « Office santé » pour un montant de **290 000 euros**.
- . Un appartement Place de Delft pour un montant de **100 000 euros**.
- . Un appartement rue Gabriel Péri pour un montant de **105 000 euros**.

### Les acquisitions

- . Divers terrains pour un montant global de **100 000 euros**.
- . Le parc du Monastère pour un montant de **101 000 euros (reliquat)**.

## VANDOEUVRE 2026, LA DETTE

### UN ENDETTEMENT PROGRESSIF

La collectivité a procédé, en 2025, à un emprunt auprès de l'Agence France Locale pour un montant de 5 millions d'euros, dans un contexte économique encore tendu sur le marché des taux.

Pour autant, l'adhésion à cette structure regroupant des collectivités s'est avérée encore judicieuse, puisqu'elle a permis à la collectivité de bénéficier d'un taux fixe de **3,61% sur 20 ans**.

Ainsi, le capital restant dû de la collectivité (c'est-à-dire son stock de dette) s'élève à **19 550 000 euros** au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Rapporté à sa population, cela représente un endettement de **650 euros par habitant**.

Par ailleurs, la dette de la collectivité est maîtrisée et saine, dans la mesure où elle ne comporte aucun emprunt présentant un risque conjoncturel sur la variabilité de son taux (les emprunts contractés reposant principalement sur des taux fixes et des taux indexés sur le Livret A).

